



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2018

Ordre du jour :

Entrevue avec M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix Rouge

*

Présents : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés
M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie
Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer,
M. Marc Spautz

Délégation du CICR

M. Peter MAURER, Président du Comité international de la Croix rouge
Mme Romily FAULKNER, Conseillère Bureau de la Présidence
Mme Marie-Jeanne EBY, Cheffe Régionale, Division de la Mobilisation des
Ressources

Délégation du Ministère des Affaires étrangères

M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de
l'Action humanitaire
Mme Florence Ensch, Directeur adjoint de la Coopération au
développement et de l'Action humanitaire

Mme Tania Tennina, Responsable du Service des relations internationales
Mme Fabiola Cavallini, Service Relations publiques

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme
Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Entrevue avec M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix Rouge

D'emblée, le Président du Comité international de la Croix Rouge (CICR) remercie le

Luxembourg pour son soutien en faveur des actions du CICR qu'elles soient préventives ou post-conflit. Les actions du CICR se veulent neutres, impartiales, indépendantes et proches des conflits et des populations.

Le CICR se retrouve aujourd'hui face à de nouveaux défis :

- La fragmentation des conflits.
- L'urbanisation des conflits.
- La désintégration politique et sociale.

Ces défis sont accentués par deux clivages importants :

- Les besoins des populations et les capacités d'y répondre.
- Les normes mises en place et le respect de ces normes.

En même temps, les guerres se prolongent de plus en plus dans le temps, rendant l'aide plus complexe et fragilisant davantage les populations (la présence moyenne du CICR dans les régions de conflit est de 36 ans).

Les grandes thématiques qui préoccupent sont :

- Des soins de santé fragilisés par le non-respect du droit international humanitaire (notamment, les violences contre les femmes et les enfants).
- Le dilemme entre l'accès aux zones de conflit et la sécurité des agents du CICR qui sont placés de la manière la plus efficace possible.
- La négociation de l'espace humanitaire nécessitant l'entrée en contact avec différents acteurs.

Le nombre de personnes déplacées à travers le monde s'élève à 67 millions répartis dans une vingtaine de conflits. Deux tiers se déplacent à l'intérieur de leur pays. Parmi le tiers traversant les frontières, deux tiers restent dans les pays voisins. Les personnes se déplaçant sur de longues distances ne représentent en effet que la pointe de l'iceberg.

Le Président du CICR s'est déplacé au Luxembourg dans le but de présenter des alternatives au soutien traditionnel à l'aide humanitaire. En effet, partant du principe que certaines populations possèdent une certaine capacité de résilience, il est intéressant de trouver de nouvelles formules pour les soutenir. C'est ainsi que le CICR a lancé un projet-pilote consistant à récolter des fonds à travers les « Humanitarian Impact Bonds » afin de mieux répondre aux besoins des populations en souffrance.

Dans ce contexte, il aimerait savoir si la place financière luxembourgeoise dispose du cadre réglementaire nécessaire à ce genre de transaction.

Le Président du CICR espère finalement qu'il y ait un changement de paradigme de la part des belligérants afin qu'ils respectent le droit international humanitaire par preuve de soutien et de légitimation au lieu de le faire par peur des sanctions.

Discussion

Les points suivants ont été soulevés lors de la discussion :

- Comment parvenir à une réconciliation entre les peuples après un conflit ?
Selon le Président du CICR, la réconciliation s'apprend et il est nécessaire de lancer des actions avec les populations en coopération avec la société civile. De leur côté, les leaders politiques doivent montrer l'exemple et arrêter de soutenir les conflits armés.
- Le changement climatique est sans aucun doute un accélérateur de conflits, notamment en raison des frontières qui sont repoussées et des conséquences sur l'agriculture.

- Pour lutter contre la commercialisation de l'action humanitaire, il est nécessaire de reconnaître que la société se trouvant dans une zone de conflit doit pouvoir se développer dans son propre système économique. Le CICR essaye dans la mesure du possible et de façon limitée de ne pas créer de système économique parallèle. Il est question de minimiser le mal et de maximiser le potentiel existant.
- Des violations du droit international humanitaire sont constatées aussi bien de la part de groupes armés étatiques que non étatiques.
- Le Luxembourg a décidé de suspendre sa politique de coopération en Birmanie en raison de la situation politique instable et des troubles civils. En réponse à la question de savoir qui le Luxembourg devrait soutenir dans pareille situation, le Président du CICR répond qu'il est difficile de juger, mais que de toute façon il serait opportun de soutenir le groupe qui serait prêt à la réconciliation.
- La présence du CICR en Amérique du Sud s'est accrue ces dernières années, notamment en raison d'un taux très élevé de létalité par arme à feu dépassant celui causé par des conflits. Dans ce contexte, le Nicaragua a signalé sa volonté de coopérer davantage avec le CICR.
- En complément à son exposé introductif, le Président du CICR ajoute que le prélèvement de fonds n'est qu'une mesure parmi d'autres et qu'il est plus important d'être proche des populations, de les écouter et de les soutenir.

Luxembourg, le 20 septembre 2018

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Tennina

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel